

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 22 juin 2022

Présents : MMES. MM., NABETH P., BURETTE-POMMAY, DEGUEURCE, CHAMBOST, ROYER, MEUNIER-CŒUR, BERENGUER, MONCHAL, NABETH S., DUCHAMP-GARCIA, MARTINEZ, BEAUDOIN B., GARCIA, GUILLOT, HENRY, GERARDI, DESPORTES, MALLETON.

Absents : M. BENTOUHAMI a donné pouvoir à M. NABETH
M. GRISON a donné pouvoir à M. HENRY
Mme JOLY a donné pouvoir à Mme GUILLOT
M. MOULIN excusé
Mme MONDION absente

Secrétaire de séance : Pierre Alexandre Royer

Le Maire informe l'assemblée que le conseil est enregistré.

Le Procès-Verbal du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le Maire :

Modalités de publication des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel parmi les 3 propositions possibles ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité avec 19 voix, **D'ADOPTER** la proposition « *Publicité par affichage à la mairie et à l'école* » qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022. La proposition de publication sous forme électronique a recueilli 2 voix (M. ROYER et Mme DESPORTES).

Modification du RIFSEEP - Contractuels

Le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter la modification suivante au RIFSEEP : les agents contractuels relevant des groupes 2A et 2B pourront bénéficier du RIFSEEP après le 3^{ème} mois de présence continue. L'article doit être modifié.

Après avoir débattu, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la délibération.

Convention pour la mise à disposition dans le cadre du parcours de formation « secrétaire de mairie » organisé par le Centre de gestion de l'Ain.

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal, que le conseil d'administration du Centre de Gestion de l'Ain a validé l'organisation et le financement d'un parcours d'initiation au métier de secrétaire de mairie, pour un contingent de 10 à 15 candidates.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées à titre onéreux par convention.

Les lauréates pourront dès lors être mises à disposition des collectivités (ou recrutées directement) qui se seront fait connaître dans le cadre d'un recrutement pérenne, ou à défaut, temporaires.

Après exposé du Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la délibération.

Création d'un emploi non permanent sur le grade d'Animateur Territorial suite à un accroissement d'activité

Après exposé du Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la délibération.

COMMISSION DE L'URBANISME

M. BURETTE-POMMAY expose que suite à un recours gagné par la mairie, la vente qui devait se réaliser cet été devrait aboutir vers l'automne. Le projet de TC promotion se réalisera sur un terrain de 2 621 m². Il y a rétrocession de la parcelle AB128 à la commune par l'EPF de l'Ain pour 1 € symbolique.

Mme Guillot et M. HENRY rappellent qu'il était prévu de faire une zone d'infiltration sur la parcelle AB128.

Terrain « Barraud » / Rétrocession par l'EPF de l'Ain à la commune de Massieux de la parcelle AB128

Après exposé de M. BURETTE-POMMAY et après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération.

M. BURETTE-POMMAY informe que le projet à venir consiste à garder la maison existante et de la rénover, de construire une maison individuelle à gauche, et 4 autres sur la droite dont une qui sera un logement social pour garder de la mixité sociale avec des parcelles de 400 m² chacune environ.

Le maire précise que la commune ne fait aucun bénéfice sur la revente du terrain que ce soit pour des maisons individuelles ou un immeuble. Nous avons préféré opter pour des constructions moins nombreuses et une densification moins importante. Nous avons d'autres offres pour des immeubles de 2 à 3 niveaux, mais il y avait des problèmes techniques et cela ne correspondait pas à la philosophie du quartier.

M. BURETTE-POMMAY précise que M. GRISON avait indiqué lors d'un précédent conseil municipal qu'une étude de sol avait été faite. La problématique principale étant l'imperméabilité du sol et la gestion des eaux pluviales. M. HENRY précise que c'est pour cela que le projet avait été abandonné. Le coût estimé pour la création d'un réseau d'eaux pluviales était élevé et à l'époque ce n'était pas réalisable dans le budget qui était fixé.

Mme GUILLOT rajoute que le 2^e projet avec les deux petits immeubles était viable.

Terrain « Barraud » / Rétrocession à TC PROMOTION des parcelles AC272 et AC273 et signature de l'acte

Après exposé de M. BURETTE-POMMAY et après débat, le conseil municipal approuve à la majorité par 17 voix pour et 4 voix contre, la délibération.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DES ASSOCIATIONS, DES AFFAIRES SCOLAIRES, FAMILIALES ET SOCIALES, DES ELECTIONS

Conseil d'école du 14/06/2022

Mme DEGUEURCE annonce qu'à la rentrée 264 élèves sont inscrits à l'école avec quelques départs d'enseignants, des remplaçants essentiellement.

En maternelle, les enseignants font le choix de reconduire les classes à 3 niveaux et la rentrée s'organisera sur deux jours le jeudi et le vendredi.

L'école est toujours à la recherche d'un intervenant musique.

Jurés d'assises

Mme DEGUEURCE informe le conseil que le 04 juin dernier 6 jurés d'assises ont été tirés au sort de façon électronique.

Réunion des associations

Les associations en accord avec la municipalité ont retenu la date du dimanche 11 septembre pour leur Forum au lieu du samedi. Elles s'installeront à proximité du marché, sauf en cas de pluie abondante, la manifestation se déroulerait dans la salle polyvalente

Fête du village

Elle s'est déroulée le 18 juin dernier et s'est très bien passée, même si nous n'avons pas eu le monde espéré certainement en raison du changement de date et de la chaleur. Le comité des fêtes n'avait pas souhaité prendre le relais pour la distribution des tracts dans les boîtes.

Bilan sur les élections

Remerciements à tous les élus d'avoir permis la tenue des bureaux de vote. Et mention spéciale pour 2 agents administratifs communaux pour l'organisation des élections, suite aux félicitations reçues par le délégué de la NUPES.

COMMISSION DE LA VOIRIE, DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES RESEAUX ET DES BATIMENTS

Acquisition de la parcelle AE102 par la signature d'un acte administratif

Après exposé du Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

Approbation de la procédure de déclassement d'une portion de 31 m² de la voie communale n° 19 dénommée impasse des Thuyas

Après exposé du Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

Réunion du 02/07/2022 concernant l'étude de mutation des circulations et des espaces publics du quartier de la Genetière

Le Maire rappelle et invite chacun à participer à la réunion qui se tiendra le 02/07/2022 à 9 h00 à la salle polyvalente pour le rendu de l'étude. La société d'urbanisme choisie présentera plusieurs solutions pour améliorer la sécurisation de ce quartier. Le rendu de l'étude se fera en même temps aux élus et aux masserots.

Mme Guillot interroge le conseil sur la possibilité d'avoir connaissance avant les masserots de l'étude pour avoir un aperçu des propositions apportées.

M. BERENGUER rappelle l'historique de ce quartier de la Genetière dit 'les Chalandonnettes', 150 maisons et 290 habitants à l'origine.

Le maire indique qu'il faudra travailler en concertation avec les masserots, et que les élus travaillent en sorte que les intérêts des uns et des autres ainsi que les contraintes techniques s'échafaudent en harmonie. La réflexion sur la circulation des piétons, des vélos et des véhicules qui peuvent rouler vite doit être prise en compte. Le Maire indique que cela fait 40 ans que la situation est comme cela, nous prendrons le temps pour l'élaboration d'un projet utilisable pour tous.

COMMISSION DES FINANCES, FISCALITE, MARCHES PUBLICS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Convention avec le centre médico-scolaire

Après exposé de Mme CHAMBOST et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

Demande de prêt (200 000 €) pour financer les travaux de voirie « chemin des Varennes »

Madame CHAMBOST, adjointe aux finances et au développement de la vie économique, expose l'offre de financement établie par le Crédit Mutuel Sud Est pour financer la part incombant à la commune de Massieux des travaux de sécurisation de voirie du Chemin des Varennes et de la RD933 et rappelle que le recours à l'emprunt a été prévu au Budget primitif 2022. La commune de Massieux souhaite contracter auprès du Crédit Mutuel Sud Est un emprunt de la somme de deux cent mille euros (200 000 €), au taux fixe de 1,50% à échéances trimestrielles dont le remboursement s'effectuera sur une durée de 20 ans à partir de la date de point de départ d'amortissement.

Les intérêts sont calculés sur la base de 365/365 jours.

Le rythme d'amortissement du capital est constant soit dix mille euros par an (10 000 €).

Le coût total des intérêts est de 30 375,09 €.

Les frais de dossier sont de 0.10% du montant autorisé soit deux cents euros (200 €) payables à la signature du contrat.

Le remboursement anticipé du prêt sera possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

Après exposé de Mme CHAMBOST et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

Demande de prêt pour financer les travaux de voirie « Route de Reyrieux-RD4F »

Madame CHAMBOST, adjointe aux finances et au développement de la vie économique, expose que le contexte actuel impacte fortement les marchés financiers. L'inflation, la hausse des prix des matières premières et l'augmentation du coût de refinancement des banques ont pour conséquence la hausse des taux de crédits. Dans ce cadre, le Crédit Mutuel Sud Est nous propose une offre de financement pour figer le taux sur une enveloppe maximale d'un million d'euros (1 000 000 €) pour financer les futurs travaux prévus en 2023 notamment ceux de sécurisation de voirie de la Route de Reyrieux (RD4F). Cette réserve pourra être partiellement utilisée et cette offre s'éteindra si les travaux ne sont pas engagés sur 2023.

La commune de Massieux souhaite réserver ce prêt auprès du Crédit Mutuel Sud Est d'un montant d'un million d'euros (1 000 000 €), au taux fixe de 1,50% à échéances trimestrielles dont le remboursement s'effectuera sur une durée de 20 ans à partir de la date de point de départ d'amortissement.

Les intérêts sont calculés sur la base de 365/365 jours.

Le rythme d'amortissement du capital est constant soit cinquante mille euros par an (50 000 €).

Le coût total des intérêts est de 151 875,45 €.

Les frais de dossier sont de 0.10% du montant autorisé soit mille euros (1 000 €) payables à la signature du contrat.

Le remboursement anticipé du prêt sera possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

Après exposé de Mme CHAMBOST et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

Point sur les engagements

Mme CHAMBOST présente les engagements de dépenses d'investissements pour 108 000 €.

Ecole : 63 000 €

- La rénovation complète cet été d'une classe de maternelle pour un montant de 22 000 €. Le sol va être recouvert et le choix des couleurs a été laissé aux enseignants. L'objectif c'est de refaire une classe par an pour qu'il y ait une rotation et des classes entretenues. Mme GUILLOT indique que c'est ce qu'il faisait également sous l'ancienne municipalité.
- La création du local ATSEM et enseignants.
- La mise en conformité par le changement d'une porte de la classe située à côté de la salle de sieste.
- Le remplacement de la dernière partie de la façade sud.

Restaurant scolaire : 37 000 €

- Installation de la climatisation
- Remplacement du lave-vaisselle qui n'est plus adapté au volume traité quotidiennement. L'ancien lave-vaisselle sera mis en service dans la nouvelle salle municipale.

Bibliothèque : 4 000 €

- Mme CHAMBOST informe le conseil qu'une dépense hors budget a été nécessaire pour le remplacement de la climatisation en panne.
- Commande passée pour le meuble mobile pour les livres

Mairie : 3 000 €

- Remplacement de la climatisation pour l'accueil de la mairie.

Police municipale : 1 000 €

- Remplacement du PC.

Cimetière : Pose de longrines pour sécuriser les concessions.

Engagement de dépenses fonctionnement : 12 000 € sont prévus pour la réfection du city parc avec le remplacement des mains courantes, remplacements des panneaux de baskets et leurs filets, et le changement des filets des cages de foot.

La société Gerflor développe en France une 2^e version du produit qui est déjà fabriqué dans l'Ain. Début juillet, la commune bénéficiera de la pose à titre d'expérimentation d'un nouveau sol sur le city-stade. Ce matériau sera identique à celui qui sera utilisé sur les terrains de baskets aux jeux olympiques de 2024 en 3X3.

Marché : vol de banderole

Mme CHAMBOST déplore le vol de l'une des banderoles concernant le marché qui était posée sur le terrain propriété de la commune située vers le rond-point Bricoman. Dans un premier temps elle a été détériorée et posée au sol. La banderole a été réparée et remise en place. Elle a été volée.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ, DU TRANSPORT, DES DÉPLACEMENTS ET DE LA MOBILITÉ

Point d'avancement sur le marché de la vidéoprotection

M. ROYER informe le conseil qu'un point d'avancement s'est tenu, cet après-midi, avec la société EIFFAGE pour la présentation de l'ADP (avant-projet détaillé). Les opérations d'aiguillage ont déjà démarré et la fin des travaux est prévue fin juillet. Plusieurs raccordements électriques sont possibles ce qui limitera le recours à des batteries.

La taille des panneaux d'information obligatoires en entrée de commune n'a pas encore été définie. M. ROYER précise qu'il n'y a pas de taille réglementaire pour les dimensions et la couleur peut être choisie pour le fond et l'écriture. Il est décidé de rester sur du standard : écriture noire sur fond blanc taille 50 x 30 cm.

Divers

La place de la mairie a été souillée de nombreux détritiques par une quarantaine de jeunes dans la nuit du 17/06 au 18/06/2022. Une quinzaine de véhicules ont été identifiés. Une enquête est en cours pour retrouver les auteurs de ces incivilités et le cas échéant, verbaliser ces dépôts sauvages.

La Gendarmerie nous informe qu'une maison rue de la gare est squattée depuis 3 jours. Les propriétaires de la maison ont été prévenus.

COMMISSION DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DU PATRIMOINE, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, DU CIMETIÈRE

Rêve de cirque

Mme MEUNIER COEUR expose au conseil que c'est la 2^e édition. Plus de 200 personnes ont appréciés le spectacle interprété par un artiste solo.

Nuit de lecture et jeux du 10/06/2022

Mme MEUNIER-CŒUR expose que normalement cela se fait en hiver mais que cause covid, cela s'est fait cet été. Les enfants sont invités à lire des livres et à jouer ensemble. Il n'y a pas beaucoup de monde et c'est dommage. Jusqu'à 20 h00 on lit des contes. Il faudrait peut-être relayer l'information par l'école.

Parution prochaine du P'tit Masserot en cours de bouclage

Mme MEUNIER CŒUR expose que le prochain petit masserot devrait paraître en juillet.

DIVERS

Syndicat de l'eau

Mme Guillot informe avoir reçu la dernière facture de Suez. Elle sensibilise les membres du conseil à faire attention au nombre de m³ facturé entre le 24 mars et le 31 mars (m³ estimés). Le courrier reçu de la SAUR indique la procédure pour reprendre la mensualisation des futures factures. Le relevé des compteurs se fera qu'une seule fois par an.

Syndicat hydraulique :

Le Compte-rendu a été transmis par M. BERENGUER à la mairie pour transmission. Cela a été fait. M. HENRY rappelle que la commune doit donner son accord pour rétrocéder les terrains. M. BERENGUER précise qu'il y en aurait 4 qui nous seraient attribués pour entretien à la charge de la commune. Le Maire indique qu'il se rapprochera de M. BENTOUHAMI, adjoint, afin de savoir où en est le traitement de ce dossier. M. HENRY et M. BERENGUER propose de le rencontrer et de finaliser ce dossier avec lui.

**La date du prochain conseil est fixée au 27 juillet 2022 à 20 h 00
En fonction des dossiers à traiter, il est possible que cette date soit annulée et que le conseil soit reporté au 07 septembre 2022 à 20 h 00.**

La séance est levée à 21 h 45.